

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 4336)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 59

Alinéa 5

Remplacer les mots :

citée au présent II

par les mots :

prévue à l'article L. 230-5-6 du code rural et de la pêche maritime, dans sa rédaction résultant de l'article 24 de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous,

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction rédactionnelle.